

# Eidg. Departement des Innern (EDI)

---

06.12.2004 - 08:44 Uhr

## Prévoyance professionnelle : rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance et des assureurs-vie

(ots) - Le Conseil fédéral a pris connaissance le 3 décembre 2004 du rapport annuel de l'Office fédéral des assurances sociales sur la situation financière des institutions de prévoyance et des assureurs-vie dans la prévoyance professionnelle. La situation financière des institutions de prévoyance s'est améliorée l'année dernière en raison de l'évolution favorable des marchés financiers. Au 31 décembre 2003, 11,9 % des institutions de prévoyance étaient en découvert (2002: 19,8 %). La situation reste cependant tendue, car les réserves de fluctuations d'un grand nombre d'institutions de prévoyance continuent probablement à être insuffisantes. Ce rapport a été établi en collaboration avec l'Office fédéral des assurances privées.

Moins d'institutions en découvert L'Office fédéral des assurances sociales a, comme les années précédentes, effectué auprès des autorités de surveillance de la prévoyance professionnelle une enquête sur le découvert des institutions de prévoyance. Celle-ci montre que parmi les caisses enregistrées et non enregistrées, 431 institutions de prévoyance (soit 11,9 % du total) étaient en découvert fin 2003, alors que fin 2002, 886 (19,8 % du total) se trouvaient encore dans cette situation. Si l'on ne considère que les institutions de prévoyance enregistrées, 17,8 % d'entre elles se trouvaient en découvert (2002: 29,8 %). Rapporté à la somme du bilan des institutions de prévoyance enregistrées, le découvert s'élève à 25,3 milliards de francs environ, dont la plus petite partie (9 milliards) pour les institutions de prévoyance sans garantie étatique.

Ne pas baisser la garde En dépit de ces améliorations, la situation financière d'un grand nombre d'institutions de prévoyance reste vraisemblablement tendue. Les réserves de fluctuations de celles qui ont résolu leurs problèmes de découvert sont probablement insuffisantes. Ce problème concerne toutefois aussi de nombreuses caisses qui ne se sont pas trouvées en découvert. Selon une enquête de Complementa Investment- Controlling SA, environ 55 % des institutions de prévoyance de droit privé interrogées avaient une capacité de risque réduite fin 2003. La capacité d'un grand nombre de caisses de faire face à des fluctuations des marchés financiers est donc limitée.

La situation s'est aussi améliorée en ce qui concerne les compagnies d'assurance-vie. Des pertes importantes avaient été enregistrées les années précédentes; mais, en moyenne, les résultats ont à nouveau été positifs en 2003. Certaines compagnies continuent cependant à être dans les chiffres rouges. Il ne saurait donc être question de baisser la garde.

### Résumé des résultats

(résultats 2002 : relevé complémentaire compris ; institutions collectives non prises en compte)

Institutions  
de prévoyance

(Voir graphique en annexe)

Les institutions de prévoyance enregistrées offrent au moins une couverture selon le régime obligatoire LPP. Les institutions de prévoyance non enregistrées n'offrent pas de couverture selon le régime obligatoire LPP, mais uniquement des prestations surobligatoires.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR  
Service de presse et d'information

Renseignements: tél. 031 322 94 18  
Joseph Steiger  
Office fédéral des assurances sociales

Le rapport, annexes comprises, peut être consulté sur Internet à  
l'adresse  
[www.ofas.admin.ch/bv/grundlag/f/index.htm](http://www.ofas.admin.ch/bv/grundlag/f/index.htm)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100483383> abgerufen werden.